

M. Nielsen: Comment pourrait-il en être autrement?

M. Lawrence: Je ne suis pas d'accord avec les voix anonymes qu'on entend dans la sono et qui demandent s'il aurait pu en être autrement. Ce fut une atteinte aux privilèges, voire une atteinte à la courtoisie élémentaire que l'on doit à tous les députés.

Tel est l'objet de ma question de privilège. J'estime que le solliciteur général a induit la Chambre en erreur, nous a induit en erreur, vous et moi, en fournissant une réponse qu'il a contredite quelques minutes plus tard dans les corridors du Parlement.

Je suis parfaitement au courant maintenant des renseignements qu'il a livrés à la presse à l'extérieur de la Chambre puisque dès vendredi matin un grand nombre d'articles de journal donnaient des extraits de ses propos. Je m'abstiendrai de vous en lire des passages puisque je ne veux pas retarder délibérément les travaux de la Chambre.

J'ai voulu vous saisir, madame le Président, de ce que je crois sincèrement et honnêtement être une grave atteinte à mes privilèges, mes privilèges de député, c'est-à-dire les actes et paroles du solliciteur général. Si vous constatez qu'il y a de prime abord matière à question de privilège, je présenterai un avis de motion en bonne et due forme pour que la question soit renvoyée à un comité.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je dois d'abord vous remercier d'avoir reporté l'examen de cette question de privilège en attendant que je sois présent à la Chambre. Je regardais les débats à la télévision l'autre jour quand mon collègue a soulevé cette question de privilège. Je me disposais à accourir ici même quand j'ai vu que vous aviez décidé de reporter l'affaire.

Tout comme mon collègue, je ne veux pas prolonger le débat ni me livrer à des tactiques dilatoires. Je voudrais simplement signaler que je doute que les privilèges du député soient vraiment en cause. Beauchesne, dans sa 5^e édition, est très explicite sur ce sujet. Je vous renvoie à ce propos aux commentaires 363(1), 19(2) et (3) et 264 sans même lire ces passages puisqu'ils l'ont été si souvent au cours du présent débat.

Je voudrais simplement faire remarquer que la question que le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence) m'a posée renfermait de nombreuses allégations dont je ne voulais pas parler et que j'ai passées sous silence jusqu'ici. Je n'ai pas répondu à la partie de la question, qui n'était que d'intérêt secondaire, concernant l'identité des interrogateurs britanniques.

Je n'ai pas obtenu une réponse complète à la question de savoir si d'autres Britanniques ont interrogé M. Gouzenko. Je n'ai pas de réponse complète là-dessus; je ne suis pas allé au fond de l'affaire. Je savais cependant qu'il avait été interrogé par quelqu'un que j'ai identifié en réponse à une question précise qu'on m'a posée en dehors de la Chambre. Si le député de Durham-Northumberland m'avait posé cette question précise à la Chambre au lieu de se perdre dans un dédale de détails, je lui aurais répondu franchement et directement.

Sauf erreur, le Règlement de la Chambre ne m'oblige pas à le faire. Si j'avais dû répondre à chacune de ses allégations et de ses questions, il m'aurait fallu toute la période des questions pour le faire et il le sait parfaitement.

Travaux de la Chambre

En terminant, je ne crois pas qu'on ait soulevé une question de privilège qui en vaille la peine ni que j'aie manqué aux règles de bienséance à la Chambre.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet de quelque chose dont j'ai déjà discuté avec le leader du gouvernement à la Chambre. Il s'agit d'une observation qu'il a faite au milieu de sa déclaration à propos d'une question sur laquelle vous ne vous êtes pas encore prononcée, soit celle de savoir s'il convient de débattre à la Chambre des questions en instance devant les tribunaux. Cette observation avait trait aux travaux de la Chambre.

J'avoue que je n'ai pas entendu ce qu'il a dit aussi bien que je l'aurais voulu et je me demande donc ce qu'il compte faire au juste. Pourrait-il répéter ce qu'il a dit au sujet du bill sur le pouvoir d'emprunt et ses intentions à propos des motions à cet égard, je pense?

M. Pinard: Madame le Président, je suis heureux de répéter à la Chambre ce que j'ai signalé à mon collègue dans le vestibule il y a quelques instants. Si nous parvenons à l'étape des motions, c'est-à-dire même avant l'appel de l'ordre du jour, avant 6 heures, le ministre d'État chargé des Finances (M. Bussières) présentera la motion en vue d'attribuer deux jours pour terminer le débat du bill sur le pouvoir d'emprunt à l'étape du rapport et à l'étape de la troisième lecture. S'il ne peut pas présenter cette motion avant 6 heures, nous verrons s'il y a moyen de le faire plus tard.

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je tiens à remercier le président du Conseil privé de cette explication. Je voudrais lui poser une autre question.

La motion inscrite au nom du ministre d'État chargé des Finances indique qu'il donne préavis de son intention de présenter une motion à la prochaine séance de la Chambre afin d'attribuer une journée de séance pour chacune des étapes de l'adoption du bill. Il reste maintenant deux étapes, en l'occurrence l'étape du rapport et la troisième lecture. Le leader parlementaire du gouvernement peut-il me dire quand il compte demander que la Chambre passe à l'étape du rapport et à l'étape de la troisième lecture du bill? A-t-il l'intention de le faire demain, après demain et le jour suivant? Je pense que ce serait utile que nous sachions quelles sont les intentions du gouvernement à propos des autres questions dont le leader du gouvernement a parlé.

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, aucune décision n'a encore été prise pour déterminer quand nous allons débattre ce qui a trait aux deux jours qui vont être accordés en vertu de cette motion. Cependant, vu l'urgence, nous devons agir rapidement. Quant à la suggestion du député de tenir une ou les deux journées cette semaine, nous allons la prendre en sérieuse considération. Mais dès que la décision sera prise, probablement au cours de la journée demain avant la période des questions orales, il me fera plaisir de lui en faire part.